

# ASSEMBLÉE NATIONALE

30 juin 2015

---

DROIT DES ÉTRANGERS - (N° 2183)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CL210

présenté par  
M. Binet, rapporteur

-----

### ARTICLE 22

À l'alinéa 12, substituer aux mots

« pénètrent au »

les mots :

« visitent le ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence rédactionnelle.